

## Chapitre 12

### QCM

**1. C.** L'activation est admise. En effet, ne procurant pas d'avantages économiques futurs, les frais d'établissement devraient être considérés comme des charges (méthode de référence) mais ils peuvent par dérogation être activés (méthode autorisée).

**2. C.** On ne peut jamais activer les frais de recherche en raison d'une trop grande incertitude à ce stade. Les frais de recherche sont des charges.

**3. A.** Il faut procéder à l'analyse de l'utilisation, savoir si elle est finie ou indéterminée et, dans le premier cas, pour quelle durée.

**4. B.** La règle générale de valorisation des actifs s'applique. En cas d'indice de perte de valeur, il faut réaliser un test de dépréciation.

**5. B.** Le logiciel peut être inscrit à l'actif pour 13 000 €. Les frais de formation seront alors en charges. Le logiciel peut également être inscrit à l'actif pour 18 000 €. Les frais de formation peuvent être immobilisés s'ils sont nécessaires à la mise en service de l'immobilisation.

**6. A. ET C.** Pour qu'un élément incorporel soit qualifié d'immobilisation incorporelle, il doit être un actif. Il doit donc être identifiable, contrôlable, sources d'avantages économiques futurs et son coût doit être évalué de façon fiable.

**7. A. B. C.**

a. Les dépenses de formation en dehors de la mise en service de l'actif ne peuvent jamais être considérées comme un actif incorporel. Il ne s'agit pas d'une ressource contrôlée puisque le personnel formé peut quitter l'entreprise.

b. Un fichier clients généré en interne ne peut pas être inscrit à l'actif car son coût ne peut pas être identifié de façon fiable. L'estimation du directeur financier ne peut pas être considérée comme une valeur fiable

c. Les frais de publicité sont constatés en charges pour un total de 300 000 €.

d. Les frais de développement peuvent être immobilisés car les conditions sont remplies : sortie prévue pour l'été, prévisions de ventes élevées, coûts bien identifiés, pas de difficultés financières pour mener à bien le projet. Les frais de recherche sont en charges.

**8. A. ET D.** La marque a été générée en interne par l'entreprise Simon. Mais la marque a été acquise par l'entreprise Chanelle. La marque acquise est un actif, donc une immobilisation incorporelle.

**9. C. ET D.** Le fichier client ne peut pas être distingué du coût de développement de l'activité dans son ensemble. Ce n'est pas comptabilisable.

# CORRIGÉ

**10. A. ET C.** Les coûts de création de sites internet peuvent être comptabilisés à l'actif si l'entreprise démontre qu'elle remplit simultanément les conditions suivantes :

- Le site internet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- l'entreprise a l'intention d'achever le site internet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre le site internet ;
- le site internet générera des avantages économiques futurs ;
- l'entreprise dispose des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le site internet ;
- l'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au site internet au cours de son développement.

Les dépenses de création de sites internet « passifs » destinés à donner des informations sur l'entreprise (sites de présentation) et ne participant pas aux systèmes d'information ou commerciaux de l'entreprise (comptabilité, ventes, etc.) sont des charges. On ne peut démontrer qu'ils généreront des avantages économiques futurs distincts de ceux générés par d'autres actifs.

**11. B. C. D.** Tous les frais de recherche sont en charges.

**12. A.**

Projet 1 : Toutes les conditions sont réunies pour immobiliser les frais de développement. Les frais de développement du vaccin 1 sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Projet 2 : L'incertitude est entière. Les coûts engagés ne peuvent être immobilisés. Ils seront donc maintenus dans les charges de l'exercice N.

Projet 3 : Les difficultés financières sont importantes. Les coûts engagés en N resteront donc en charges.

**13. B.** La production immobilisée est de 200.

**14. B.** La VNC est de  $150\ 000 = 200\ 000 - (200\ 000/4)$ .

**15. A.** Il faut déprécier les droits audiovisuels de 10 000 euros. Les flux nets de trésorerie futurs avec un taux d'actualisation de 5 % sont de 140 000. La VNC est de 150 000. Il faut déprécier de 10 000 ( $150\ 000 - 140\ 000$ ).

## Exercices

### 1. Brevet acquis et créé – Entreprise Baz

#### 1. Procédez à l'analyse comptable de ces deux événements.

Les informations données dans l'énoncé permettent de conclure que toutes les conditions sont réunies pour immobiliser les frais de développement du nouveau procédé industriel. Les seuls coûts exclus sont les frais de publicités. Les dotations aux amortissements des matériels utilisés sont incluses dans le coût du procédé.

Coûts attribuables :

- frais de personnel : 50 000 € ;
- coûts en matières : 200 000 € ;
- dotation aux amortissements : 30 000 € ;
- total : 280 000 €.

Coûts non attribuables : coûts publicitaires : 15 000 €.

Le brevet est activé pour sa valeur d'acquisition, soit 100 000 € ; les frais financiers liés à son financement n'interviennent pas dans sa valorisation (seuls les coûts financiers liés à la production en interne d'une immobilisation peuvent dans certains cas être intégrés au coût de production de l'immobilisation).

#### 2. Passez les écritures nécessaires au 31/12/N.

Enregistrement des opérations au 31/12/N

		31/12/N		
203		Frais de recherche et développement	280 000	
	721	Production immobilisée <input type="checkbox"/> immobilisations incorporelles		280 000
		Activation du procédé industriel		
		31/12/N		
205		Brevet	100 000	
44562		TVA sur immobilisations	20 000	
	404	Fournisseur d'immobilisations		120 000
		Acquisition du brevet		

# CORRIGÉ

## 2. Logiciel acquis et logiciel créé – PME Infosier

### 1. Procédez à l'analyse comptable de ces deux éléments.

Le logiciel de paie est activé pour sa valeur d'acquisition le 01/10/N ; l'amortissement sur 12 mois débute le jour d'acquisition et non le jour de mise en service, soit le 01/10/N.

Le logiciel comptable créé en interne répond aux conditions requises pour être immobilisé mais toutes les dépenses mises en œuvre pour sa réalisation ne seront pas intégrables au coût de production. Les étapes 1, 2, 7 et 8 sont exclues du décompte du coût de production (les frais de formation peuvent être incorporés).

Le logiciel est donc activé pour une valeur de 98 000 €. L'amortissement linéaire sur 5 ans débute le jour de la mise en service, soit le 01/06/N.

### 2. Distinguez d'une manière générale toutes les catégories de logiciel.

	Comptabilisation initiale	Comptabilisation à la clôture
Logiciels indissociables d'un matériel	Comptabilisés avec l'immobilisation correspondante	Amortissement suivant les règles de l'immobilisation correspondante
Logiciel faisant partie d'un projet de développement	Comptabilisés avec le projet de développement	Amortissement suivant les règles des frais de développement (s'ils ont été activés)
Logiciels autonomes acquis	Enregistrés en immobilisations à leur coût d'acquisition	Amortissement à compter de la date d'acquisition sur leur durée d'utilisation propre
Logiciels autonomes créés	Obligatoirement enregistrés en immobilisations à leur coût de production s'ils respectent les conditions	Amortissement à compter de la date d'achèvement sur leur durée d'utilisation propre

### 3. Passez les écritures d'enregistrement des immobilisations au cours de l'année N.

Enregistrement découlant de l'analyse de la question 1

		01/06/N		
205		Logiciel comptable	98 000	
44562		TVA sur immobilisations	19 600	
	721	Production immobilisée <input type="checkbox"/> immobilisations incorporelles		98 000
	4457	TVA collectée		19 600
		Activation du logiciel comptable		
		01/10/N		
205		Logiciel de paie	20 000	
44562		TVA sur immobilisations	4 000	
	404	Fournisseur d'immobilisations		24 000
		Activation du logiciel de paie		

# CORRIGÉ

## 4. Passez les écritures d'amortissement au 31/12/N.

### Enregistrement des amortissements

		31/12/N			
68111		Dotation aux amortissements $98\ 000 \times 1/2 \times 1/5$	9 800		
	2805	Amortissement des immobilisations		9 800	
		Amortissement du logiciel comptable			
		01/10/N			
205		Dotation aux amortissements $20\ 000 \times 3/12$	5 000		
	2805	Amortissement des immobilisations		5 000	
		Amortissement du logiciel de paye			

## 3. Brevet acquis et frais d'acquisition – Groupe Sisheida

### 1. Analysez l'opération au regard de la révision du prix du brevet, avec ses conséquences sur la valeur de l'acquisition.

Le brevet est enregistré en immobilisation pour son prix d'acquisition initial ; c'est cette valeur qui sera amortie sur 5 ans. À l'issue de la période de 5 ans, l'entreprise acquitte un malus d'indexation en compte 6781 ; si le prix avait été revu en baisse, on aurait utilisé le compte de produits exceptionnels 7781.

### 2. Enregistrez les opérations comptables au 31/12/N.

La comptabilisation du brevet découle de l'analyse précédente :

		31/12/N			
205		Brevet	50 000		
44562		TVA sur immobilisations	10 000		
	404	Fournisseur d'immobilisations		60 000	
		Activation du brevet			

### 3. Enregistrez les opérations comptables au 31/12/N+5.

La dernière année, on enregistre la dernière dotation et le complément de prix :

		31/12/N			
68111		Dotation aux amortissements $50\ 000/5$	10 000		
	2805	Amortissement des brevets		60 000	
		Amortissement du brevet			
		31/12/N			
6781		Mali d'indexation	20 000		
44562		TVA sur immobilisations	4 000		

# CORRIGÉ

	404	Fournisseur d'immobilisations Complément de prix du brevet	24 000
--	-----	---	--------

#### 4. Enregistrez l'écriture comptable au 5 juin N.

Il n'y a aucune écriture. Ce n'est pas une immobilisation incorporelle. En effet :

« Une entreprise peut avoir un portefeuille de clients ou détenir une part de marché et s'attendre à poursuivre ses relations commerciales avec ces clients du fait des efforts qu'elle consent pour les fidéliser et pour maintenir avec eux de bonnes relations. Toutefois, en l'absence de droits lui permettant de protéger ou de contrôler de toute autre façon, ses relations avec ces clients ou leur fidélité à l'égard de l'entreprise, celle-ci n'a généralement pas un contrôle suffisant des avantages économiques résultant de la fidélité de ces clients et de ses relations avec eux pour considérer que de tels éléments (portefeuille de clients, parts de marché, relations avec la clientèle et fidélité de celle-ci) satisfont à la définition des immobilisations incorporelles. » (Extrait du Recueil de normes comptables)

#### 5. Comment traitez-vous ces frais d'acquisition ?

La méthode de référence indique que les frais d'acquisition soient compris dans le coût d'acquisition du brevet.

#### 6. Que faut-il faire ?

Au niveau du joueur, en cas de défaillance individuelle (performance, indisponibilité, participation aux matchs...), un test de dépréciation doit être réalisé.